

Plan Local d'Urbanisme de GRIESBACH AU VAL



Projet d'aménagement et de développement durables

Document approuvé par délibération du
conseil municipal le 24.09.2013

Le Maire

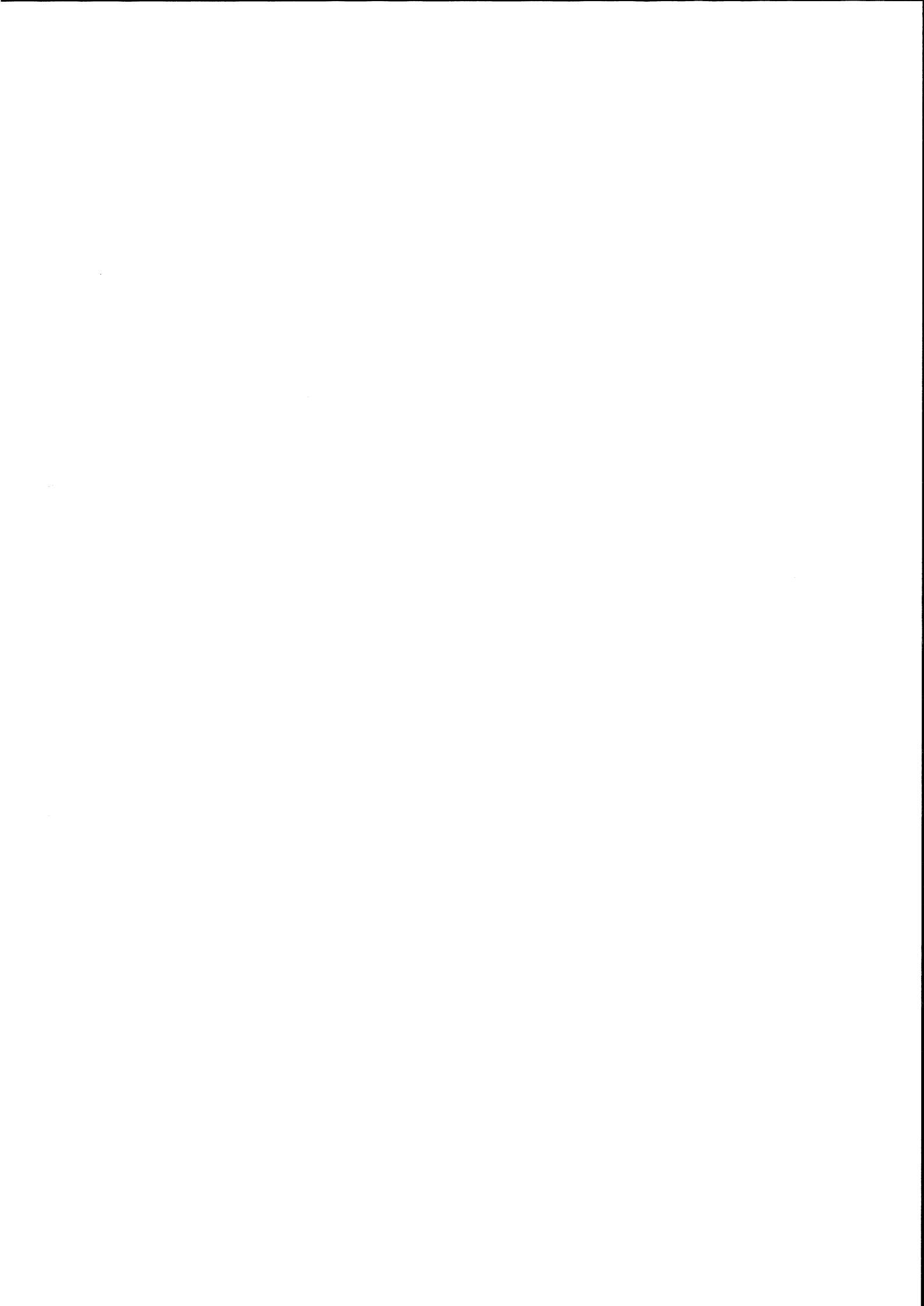
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Sauter", written over a horizontal line.

4, rue des Artisans
Z.A. du Stad e
67210 Bernardswiller
www.toposweb.com
une société
TOPOS
INGÉNIEURS



Sommaire

- Objectif n°1 : Pérenniser l'évolution démographique de la dernière décennie..... p.4
- Objectif n°2 : Favoriser une ouverture paysagère et encourager la diversité des milieux..... p.5
- Objectif n°3 : Encourager la mise en œuvre d'un urbanisme respectueux du paysage rural..... p.7
- Objectif n°4 : Conforter le niveau d'équipement et encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services..... p.9



Objectif n°1: Pérenniser l'évolution démographique de la dernière décennie

Objectif démographique pour la commune de GRIESBACH AU VAL pour 2025

La commune s'est fixé pour objectif démographique de ne pas dépasser les 900 habitants à l'horizon 2025, afin de préserver ses réserves foncières sur le long terme et de s'inscrire dans les orientations du SCoT limitant le développement des villages à une « croissance naturelle ».

Pour ce faire, il convient de réduire très sensiblement le taux de variation annuel moyen qu'elle a connu depuis les années 1990, soit 1,49% d'augmentation par an, pour passer à une valeur inférieure à 1%, soit une baisse de plus de 30%.

Ces objectifs seront atteints par une mobilisation prioritaire des dents creuses à l'intérieur des zones urbaines et une ouverture raisonnée des zones à urbaniser. Cet objectif permettra de modérer la consommation d'espaces naturels et agricoles à l'échelle du PLU.

Objectif n°2 : Favoriser une ouverture paysagère et encourager la diversité des milieux

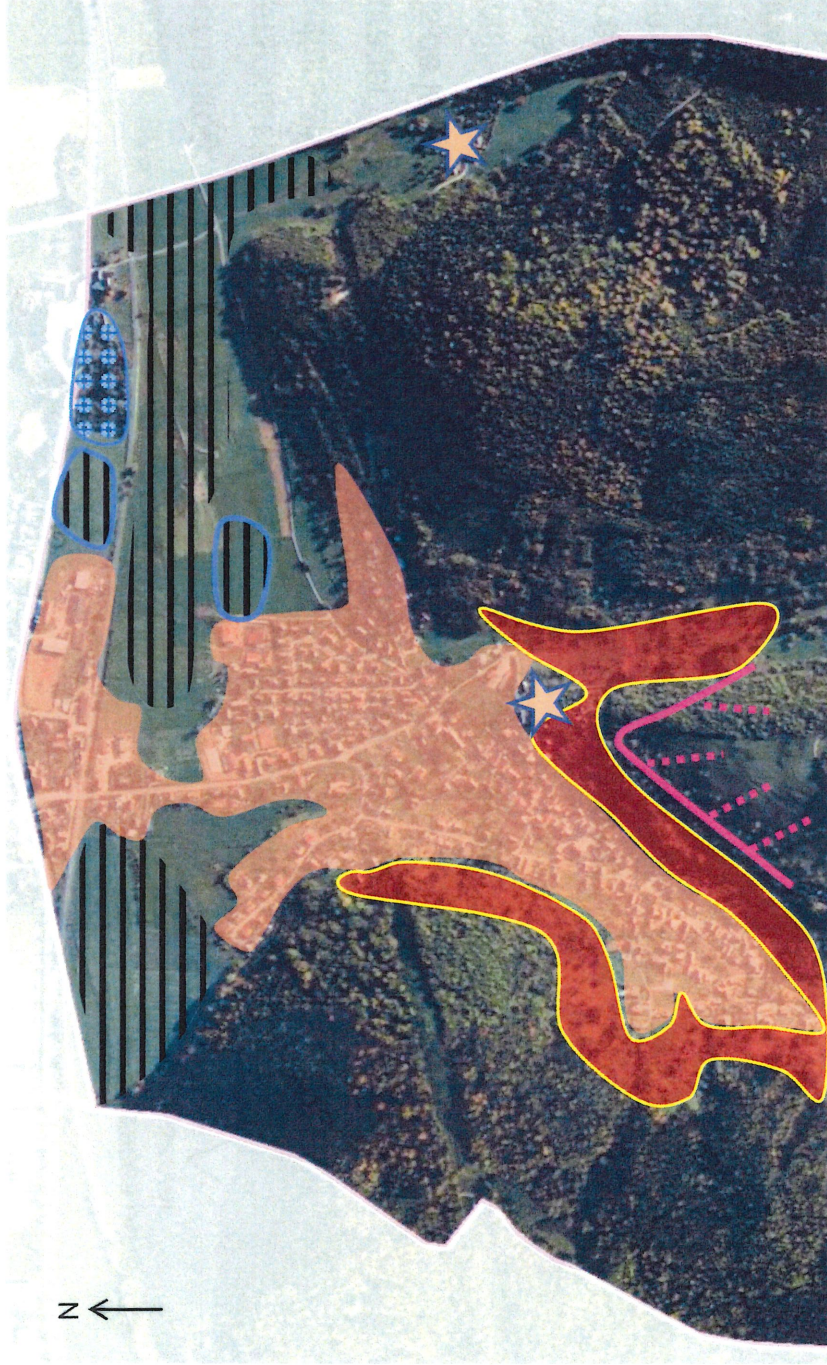
Les orientations:








- Encourager une réouverture paysagère par les sommets et stopper la progression de la forêt.
- Maintenir les espaces ouverts en fond de vallée en conservant l'agriculture encore présente.
- Encourager le développement de secteurs de prairies aux abords de la zone urbaine.
- Maintenir et encourager la diversité des milieux: secteur urbanisé, secteur boisé et secteur ouvert.
- Tenir compte de la topographie dans la définition des secteurs d'extensions afin de ne pas impacter négativement le paysage.
- Préserver les sentiers de promenade.
- Limiter le développement des secteurs d'habitat isolé.

Espaces ouverts à conserver



Objectif n°2 : Favoriser une ouverture paysagère et encourager la diversité des milieux



- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Stopper les possibilités d'extension de ces secteurs isolés- problème de défense incendie et d'accès |  | Secteur d'ouverture paysagère à conserver |
|  | Friches naturelles fermant le paysage - destination agricole à réaffirmer |  | Secteur d'ouverture paysagère autorisant les sorties d'exploitations |
|  | Volonté de réouverture paysagère par les sommets |  | Secteur urbanisé |
| | |  | Espaces à ré-ouvrir ou à préserver de l'avancée de la forêt |

Objectif n°3 : Encourager la mise en œuvre d'un urbanisme respectueux du paysage rural

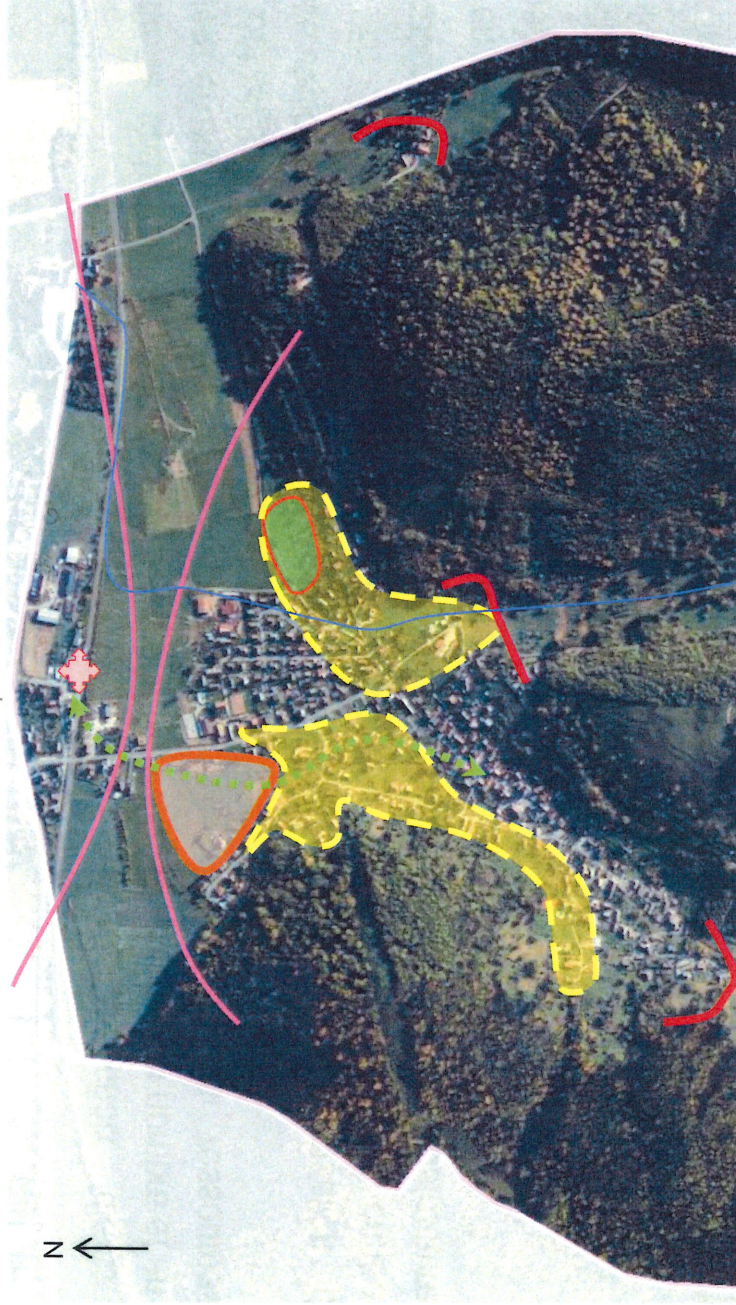
Les orientations:




- Maintenir le cadre de vie par des aménagements paysagers et architecturaux respectueux du paysage urbain tout en facilitant l'accessibilité et le respect des règles de stationnement.
 - Mettre fin à l'étalement urbain au profit d'une densification des franges urbaines.
 - Mettre en œuvre une politique de développement des cheminements piétonniers dans le village.
 - Développer les liaisons douces entre les zones d'urbanisation et les infrastructures de transport.
 - Prévoir la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes.
 - Maintenir une rupture paysagère entre le Muhlele et le bourg.
 - Repenser la trame viaire existante et à créer en terme d'aménagement afin de la sécuriser et de permettre une meilleure gestion du stationnement.
- Faire le choix d'extensions urbaines mesurées (en nombre et en surfaces) afin de préserver les ressources foncières du village.
 - Favoriser l'urbanisation des secteurs à l'interface entre le centre du bourg, les services et les infrastructures de transport.



Aménagement urbain de qualité mettant en valeur les abords de la mairie.

Objectif n°3 : Encourager la mise en œuvre d'un urbanisme respectueux du paysage rural



- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Secteur d'extension nécessitant un aménagement d'ensemble y compris en terme d'accès et de desserte - enjeux paysager |  | Liaison douce à envisager |
|  | Secteur d'extensions intermédiaires à densifier |  | Secteur de potentiel de renforcement de la trame urbaine à long terme - fort enjeux paysager - vocation d'habitat ou de services public et d'intérêt général |
|  | Accès aux quais |  | Rupture spatiale à maintenir. |
| | |  | Stopper l'urbanisation |

Objectif n°4 : Conforter le niveau d'équipement et encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services

Les orientations:










- Lutter contre le stationnement sur les voies publiques et envisager l'aménagement d'une voie de desserte secondaire du village.
- Favoriser l'utilisation des transports en communs.
- Maintenir les activités agricoles et sylvicoles présentes sur le ban communal et permettre leur développement.
- Maintenir des équipements et services communaux de qualité.
- Favoriser le maintien des activités économiques présentes et autoriser l'intégration des activités adaptées au voisinage des habitations dans les extensions pavillonnaires.



Les commerces de proximité ainsi que les infrastructures de transport (ferroviaire ici) permettent de développer la vie économique et sociale d'une commune.

Objectif n°4 : Conforter le niveau d'équipement et encourager l'implantation de nouvelles activités économiques et de services



| | | | |
|---|--|---|---|
|  | Zone d'activité existante - à conforter |  | Accès aux quais - enjeux de mobilité pour la commune |
|  | Principaux services - à maintenir |  | Secteurs liés aux équipements publics et au stationnement - prévoir l'extension et la rénovation |
|  | Principales exploitations agricoles |  | Repenser la trame viaire afin d'être en adéquation avec le développement communal: transport en commun, accès aux activités et aux infrastructures de transport |
|  | Secteur à mobiliser pour le développement de l'activité agricole |  | Envisager l'aménagement de l'axe secondaire de desserte du village |
|  | Secteur agricole inconstructible - maintenir en espace ouvert | | |



TOPOPOS

une société
TOPOPOS
INGÉNIERIE
Z. A. du Stade
67210 Bernardswiller
www.toposweb.com



Papier recyclé